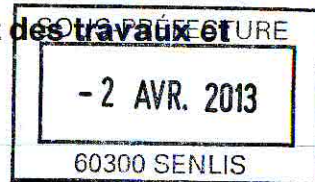


# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 25 mars 2013  
Séance du 5 mars 2013

## 30 Aménagement de l'île Saint-Maurice - plan de financement des travaux et demandes de subvention



Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. CABARET

M GRIMBERT

M. MACHU

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS,

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice                            | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre d'un groupement de commandes, la Ville de Creil et la Communauté de l'Agglomération Creilloise ont lancé une étude de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement de l'île Saint-Maurice à Creil. Un groupement a été désigné : l'agence François Brun et SOGREAH.

Le site présente la particularité d'être sous la double compétence de la Ville (berges le long du petit bras de l'Oise et aménagements paysagers de l'île) et de la Communauté de l'Agglomération Creilloise (berges le long de la voie navigable et des équipements sportifs).

Les objectifs de ces aménagements sont les suivants :

- Requalifier l'intégralité du site
- Intégrer l'île dans un circuit de promenade vers l'Hôtel de Ville et vers la rive gauche, et préparer les cheminements nécessaires à la passerelle qui permettra de relier le quartier Rouher au centre ville et à la gare via le quai d'Aval.
- Réaliser les travaux confortatifs nécessaires à la pérennité de l'île Saint Maurice (réfection des berges)
- Rénover les équipements, et en installer de nouveaux
- Améliorer le confort des usagers : éclairage, mobilier urbain
- Améliorer les conditions d'accueil des manifestations sur ce site

1/2

# maintenant !

L'étude est en phase d'avant-projet.

Pour la Ville, l'étude de maîtrise d'œuvre est financée par le FEDER, le Conseil Général de l'Oise et le Conseil Régional.

Les travaux seront financés par le Conseil Général de l'Oise dans le cadre du contrat de développement territorial et par le FEDER selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES VILLE EN EUROS HT	RECETTES VILLE EN EUROS HT	
Travaux : 2 608 500 €	FEDER (50,1 %)	1 307 733,00 €
	CDT (29,9 %)	779 067,00 €
	Ville (20 %)	521 700,00 €
	Total	2 608 500,00 €

Il vous est demandé d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser monsieur le Maire à solliciter les subventions.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 5 mars 2013,

Considérant la volonté commune de la CAC et de la Ville d'aménager ce site dans le cadre du groupement de commande signé le 2 juin 2009,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1 :** d'approuver le plan de financement prévisionnel

**Article 2 :** d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de l'Oise et auprès du FEDER.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **28 MARS 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

**02 AVR. 2013**

Jean-Claude VILLEMAIN

## DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 21/04/13

et publication ou notification le... 28/03/13

CREIL, le... 21/04/13

**LE MAIRE**

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



2/2